LA DIPLOMATIE

DU

COMTE DE VERGENNES

ET LA LIBERTÉ DE L'ESCAUT (1784-1785)

PAR

Raymond MIGEOT

La France en 1784. — La situation politique intérieure ne correspond pas à l'accroissement de prestige dû aux victoires pendant la guerre d'Amérique. « L'austromanie » de Louis XVI et du secrétaire d'État aux Affaires Extérieures, le comte de Vergennes. Les préliminaires d'une alliance franco-hollandaise.

I

LE CONFLIT AUSTRO-HOLLANDAIS

La diplomatie anglaise soulève à Vienne en 1780 la question de la réouverture de l'Escaut. Adhésion de l'empereur Joseph II à ces ouvertures. — Son voyage aux Pays-Bas et en Hollande. — Il songe à échanger les Pays-Bas contre la Bavière. La chancellerie impériale prépare l'exposé des revendications du souverain, à qui les Provinces Unies fournissent un moyen d'entrer en pourparlers. Incidents sur l'Escaut. — Ouverture des conférences austro-hollandaises à Bruxelles, le 30 avril 1784 — Présentation du tableau sommaire des prétentions de l'Empereur, le 4 mai. — Réponse des Hollandais qui

ne cèdent sur aucun point. Ultimatum impérial du 23 août. — Refus hollandais. — Les incidents du 8 octobre. — Rupture des négociations. — Menaces de guerre.

II

LES PRODROMES DE LA MÉDIATION FRANÇAISE

La France et la liberté de la navigation sur les fleuves internationaux. - Joseph II compte sur la France pour obtenir l'abrogation des traités de Munster. — Vergennes soupçonne depuis longtemps les intentions de l'empereur et il aspire à faire de son roi le médiateur européen. -Les États Généraux demandent les bons offices de la cour de Versailles, - Acceptation de celle-ci, qui propose peu après son concours à Vienne pour la réalisation des désirs de Joseph II. L'empereur tente de faire présenter son ultimatum par le cabinet de Versailles; il échoue. malgré l'intervention de Marie-Antoinette. - Pression exercée à La Haye par le représentant français. Nouvelle demande des États généraux qui réclament les bons offices duRoi. — Réponse favorable du Monarque. — Vergennes cherche à éviterles incidents. - Recommandations à La Haye et à Bruxelles. — Il ne peut que retarder l'échéance.

III

LA MÉDIATION FRANÇAISE

Position délicate de la France après la rupture. — Elle ignore les projets de Joseph II dont les rodomontades font craindre un conflit armé qu'elle veut éviter. Inquiétudes de Vergennes et état de l'opinion publique française qui pousse à se déclarer en faveur de la Hollande. Le Ministre propose une correspondance directe entre le Roi et l'Empereur. — Le système est adopté. — Lettre de Louis XVI du 26 octobre. — Il offre

sa médiation. — Mémoire de Vergennes du même jour. Nouvelle lettre du Roi à l'Empereur, du 20 novembre. Faits qui précédèrent cette lettre. — Le roi se déclare prêt à défendre la Hollande en cas d'attaque de la part de l'Autriche. — Lettre de Joseph II à Louis XVI du même jour. — Il accepte la médiation française et fait une importante concession relative à l'Escaut.

IV

L'ARBITRAGE

L'affaire de l'échange des Pays-Bas contre la Bavière. Désirs de Joseph II. Son échec. Vergennes presse les Hollandais de faire des propositions d'arrangement. Attitude intransigeante de ceux-ci. Concessions importantes de l'Empereur, qui sacrifie l'Escaut. Consentement des Hollandais à une reprise des négociations et à l'envoi d'une ambassade à Vienne, mais aucune concession sur le fond même des revendications autrichiennes. Nouvelle concession de l'Empereur (20 février 1785). Tardives propositions hollandaises (17 mars), à la suite d'une nouvelle pression de Vergennes. Reprise des pourparlers, le 11 avril. Interruption des conférences. La question scaldéenne menace de rebondir. L'ambassade hollandaise à Vienne (juillet). — Reprise des conférences (10 août). — La confirmation du traité de Munster. — Orageuse séance du 20 septembre. — Signature des préliminaires, grâce aux propositions de la France. - Nouvelles difficultés hollandaises. — Ratification des préliminaires par les États Généraux le 12 octobre. Importantes réserves sur la question de l'Escaut. Dernières conférences à Paris et signature du traité de Fontainebleau. — Appréciation de cet acte diplomatique.

BIBLIOGRAPHIE

CONCLUSION

